

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-201/T193

Nos réf : CH/AF/HM/odp

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES ROUTE DE BALVAY DU 26 AU 27
JUILLET 2021 A L'OCCASION DE TRAVAUX
SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande de l'entreprise VEOLIA EAU,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour permettre le bon déroulement des travaux,

ARRETE

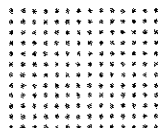
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de reprise de grille d'eau pluviale, réalisés **par l'entreprise VILLARD TP, route de Balvay, du lundi 26 au mardi 27 juillet 2021.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules s'effectuera en alternat par panneaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise VILLARD TP.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- VILLARD TP 17 impasse de l'Arcalod 74150 RUMILLY,
- VEOLIA EAU 23 avenue de l'Arcalod 74150 RUMILLY,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON



**Pour le Maire empêché,
Daniel DÉPLANTE,**

Premier Adjoint au Maire

